

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/08/2005 - Convocation du 11/08/2005
Compte rendu affiché le : 02/09/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mlle Sylvie VEYRIER

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	17
Votants	25

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme WYMANN; M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mle VEYRIER; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; Mme BERRA; M. FORGET; Mle MILLET

Absents représentés : M. AUROY (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. GONDELAUD (pouvoir à M. OLLIVIER); M. MACHURAT (pouvoir à Mle MILLET); Mme ZULI (pouvoir à Mle VEYRIER); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme WYMANN); M. MEYER (pouvoir à M. POINT); M. CHRETIN (pouvoir à Mme GLATARD); Mme PERRIN (pouvoir à Mme MARMONIER)

Absents excusés : M. FERNANDES; M. BELLOT; Mme LABASOR; M. BOUREZG.

Objet : Centre Petite Enfance - Maîtrise d'oeuvre

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation du deuxième niveau des travaux à entreprendre dans le local Petite Enfance.

En effet, une consultation organisée conformément au code des marchés publics a été organisée pour attacher à la commune les services d'un architecte.

Sur le même sujet, l'assemblée est invitée à autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec le bureau de contrôle choisi pour le suivi de ces travaux.

Il convient de préciser que ce chantier se réalise plus tôt qu'initialement prévu puisque pendant 18 mois à 2 ans, la surface de bureaux ainsi créée sera louée au Centre Médico Psychologique (service de l'Etat) qui en a besoin dans l'attente des travaux à engager dans l'ancien centre médico social, situé avenue du 11 novembre. Ce bâtiment vient d'être acheté à la commune par le CMP.

Pour information, il importe de savoir que le montant du loyer qui sera ainsi perçu par la commune équivaut à plus de 30 % du coût total des travaux estimés à ce jour à environ 220 000 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Urbanisme,
- VU le Code des Marchés Publics notamment ses articles 28 et 74,
- VU la procédure de sélection d'un architecte engagée,
- CONSIDERANT l'intérêt d'anticiper la réalisation des travaux à intervenir au second niveau du centre petite enfance,
- CONSIDERANT l'obligation pour la commune de disposer d'un architecte pour la mission de maîtrise d'oeuvre correspondante,
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'oeuvre à intervenir avec le cabinet "Archi Gones" pour la réalisation du second niveau du centre petite enfance, destiné à être loué pendant une phase transitoire aux services du CMP,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de contrôle technique à intervenir avec le bureau Veritas sur le même objet que précédemment,**
- **PRECISE que cette dépense est prévue au budget communal opération 0019 articles 2128 et 2313,**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 25 août 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 06/09/2005
Publication ou affichage du 07/09/2005
Paul LAFFLY,
Maire.